

Réclamations dp SUD - mois de janvier 2019

1. Un responsable de magasin hac signe en janvier 2019 l'avenant. Sur sa fiche de paye il a acquis 5 jours d'ancienneté. Garde-t-il ces 5 jours d'ancienneté après ces 15 mois oui ou non et pourquoi ?
Vanessa Tessier
2. Beaucoup de salariés ex hac se posent des questions sur la modulation ? Est elle obligatoire oui ou non et pourquoi ? Comment fait-on si on est intéressé ?
Rolande Ricard
3. La modulation s'adresse t elle aux directeurs de magasin ? Aux assistants ? Aux conseillers de clientèle ? Non, oui et pourquoi ?
Rolande Ricard
4. Les conseillers clientèle ex hac n'ont pas d'avenants à signer ? Oui ou non et pourquoi ?
Vanessa Tessier
5. Pour les responsables de magasin qui ont signé l'avenant la halle, vous stipulez bien qu'ils doivent travailler 214 jours mais vous avez omis de signaler le nombre d'heures maximum autorisées dans l'année. Pouvez-vous nous le préciser ? Sur quel document doit-on enregistrer le nombre d'heures que réalise un directeur de magasin quotidiennement ? Ou trouve-t-on ce document ?
Même réclamation pour un responsable de magasin qui a refusé de signer le nouvel avenant ?
Pouvez-vous indiquer sur quel document les ex responsables de magasin notent les jours de RTT ?
Nelly Doussang
6. Au 31 janvier un responsable de magasin a refusé de signer son avenant. Peut-il changer d'avis dans les 14 mois restants oui ou non pourquoi et quelles sont les démarches à effectuer ?
Vanessa Tessier
7. Mr Puy a accordé la prime gilets jaunes Macron. Le geste a été apprécié cependant beaucoup de salariés s'étonnent de l'interprétation qu'il en a faite. En effet elle est proratisée pour les temps partiels. C'est une prime sensée donner du pouvoir d'achat au moins riches, aux salariés modestes invisibles mais indispensables. Dans beaucoup d'entreprises, cette notion a été retenue or dans notre entreprise, non pourquoi ? Beaucoup de salariés voudraient rappeler à la direction que le temps partiel est institutionnalisé chez nous, il est subi, beaucoup de salariés qui voudraient voir leur base contrat évoluer restent plus de 20 ans à 24h (or en 20 ans les conditions de vie ont évoluées), le temps partiel est tellement subi que certains directeurs de magasins, certains Dr ne voient pas l'intérêt de le noter sur les bilans annuels Sécoia !

Donc beaucoup de salariés de la halle demandent une prime de 100 euros quelque soit le contrat afin de respecter l'esprit de cette prime. Certains sont décidés sont prêts à signer une pétition.
Nelly Doussang
8. Des salariés de la hav ne comprennent pas pourquoi cette année il n'y a pas eu de valorisation des rémunérations, ils se sont investis, ils ne sont pas responsables de la fusion, ils sont impliqués et la direction ne reconnaît pas à sa juste valeur leur travail. Ils demandent pourquoi ?
Rolande Ricard

9. Des salariés ont constaté à la rubrique congés exceptionnels que la première communion d'un enfant ou petit enfant permettait obtenir un jour de congé. Tous les salariés ne sont pas catholiques. Des salariés demandent que cette mesure soit étendue à d'autres religions. Oui ou non et pourquoi ?
Nelly Doussang
10. Des responsables de magasin ex hac appartenant à une tranche de rémunération précise se voient pénaliser car ils perdent un jour de travail et ne sont pas augmenté ; est ce que la direction va faire un geste financier pour que ces responsables de magasin ne perdent pas de salaire ? Oui ou non et pourquoi ?
Nelly Doussang
11. Est-ce qu'un responsable de magasin hac qui n'a pas signé d'avenant pourra être licencié au bout des 15 mois ? Oui ou non et pourquoi ? Sera-t-il mis au placard (zéro mutation...) ?
Même réclamation pour un arm.
Vanessa Tessier
12. Beaucoup de responsables ex hac demandent une formation juridique car ils se sentent perdus avec cette fusion. Est-ce prévu et quand ?
Rolande Ricard
13. Beaucoup de salariés voudraient avoir une frise chronologique des conséquences de la fusion pour les 15 prochains mois. Ils sont dans le brouillard, ils ont peur d'être licencié parce qu'ils n'ont pas compris un élément. Est-ce possible oui ou non et pourquoi ?
Vanessa Tessier
14. Des salariés ex hac demandent à avoir un organigramme de tous les services restants dans la halle avec les noms et les métiers correspondants ? Ils ne savent plus à qui envoyer un document. Cela génère du stress et des conflits d'équipe.
Rolande Ricard
15. Dans la synthèse envoyée à chaque salarié, concernant les congés d'ancienneté, côté CEC, ils ne correspondent pas aux pratiques actuelles. En effet, aujourd'hui, un salarié bénéficie de 2 jours pour 10 ans / 3 jours pour 15 ans / 4 jours pour 20 ans et 5 jours pour 25 ans. Par exemple, si un salarié a 25 ans d'ancienneté et a acquis 5 jours de congés supplémentaires : que se passe-t-il puisque les dispositions la halle prévoit uniquement 3 jours pour 25 ans ? Conserve-t-il ces 5 jours ou il en perd 2 ?
Nelly Doussang
16. Dans la synthèse envoyée à chaque salarié, concernant les jours fériés, il est noté recours au volontariat – 3 jours fériés par an. A quoi correspondent ces 3 jours ? Sont-ils obligatoires ? Que se passe-t-il si on refuse de faire tous les jours fériés ?
Nelly Doussang
17. Beaucoup de salariés ont complété le questionnaire « great place to work ». Avez-vous les résultats ? si oui pouvez-vous les communiquer en magasin ?
Vanessa Tessier
18. Concernant les 15 minutes de pauses rémunérées pour les salariés ex cec, comment allez-vous accompagner les DM lorsqu'un CDD sera embauché, qu'il n'aura pas droit à une pause et qu'il verra ses collègues en prendre une ?
Vanessa Tessier

19. Pourquoi la prime de 100€ décidée par Mr PUY ne sera attribuée qu'au mois de mars ?
Vanessa Tessier
20. Si un DM signe son avenant, il devra donc travailler 214 jours. Pourquoi ne bénéficie-t-il pas du meilleur des deux pendant 15 mois soit 212 jours ?
Nelly Doussang
21. Un Dm prend en charge temporairement 2 points de vente (2 chaussures / 2 vêtements ou 1 chaussure et 1 vêtement) ou plusieurs. Quel est le montant attribué pour cette mission ? ? Le DM pourra-t-il également prétendre à toutes les primes afférant à ce second pvt ?
Rolande Ricard
22. Si un DM est muté sur un magasin vêtement alors qu'il est sur un magasin chaussure ou inversement, quelles formations sont prévues pour l'accompagner dans sa démarche ?
Rolande Ricard
23. Le temps partiel est subi à la halle. Si un salarié vêtement veut compléter son temps de travail en faisant des heures à la chaussure, sera-t-il possible de le faire ? Oui ou non et pourquoi ?
Nelly Doussang
24. Concernant la rémunération variable, les salariés ex cec bénéficient du montant le plus élevé des deux dispositifs. Quels moyens ont les salariés pour vérifier si l'application est bien respectée ? Quelles sont les autres primes possible et leurs montants ?
Nelly doussang
25. A la halle, il existe l'attribution d'une prime pour les adjoints si le DM est absent plus de trois jours. La direction peut-elle préciser les conditions d'attribution de cette prime et le montant ? Est-elle accessible aux ARM ? Oui ou non et pourquoi ?
Rolande Ricard
26. La loi Santé de janvier 2016 est en vigueur depuis 2 ans. Celle-ci autorise les salariés en protocole de procréation médicalement assistée (PMA) à s'absenter pour leurs rendez-vous médicaux, de façon illimitée pour les femmes, et à trois reprises par tentative pour les hommes. Quelle est la position de la direction ?
Nelly Doussang
27. On parle de maintien des avantages les plus favorables pour les RM HAC pendant une durée de 15 mois. Mais quels sont ces avantages exactement ? rtt ? cp ancienneté ? etc.
Rolande Ricard
28. Si un RM refuse de signer son avenant quel sera son statut ? cadre autonome ? cadre à 35 h sans RTT ? Qu'elles seront ses conditions de travail ? Comment devra-t-il organiser ses heures de travail ? Qui fera son planning ?
- Sachant que les RM font en moyenne 9h par jour, quels seront les moyens attribués au magasin pour pallier les absences du RM s'il ne fait que 35h ? S'il fait plus que 35 h, comment seront payées ses heures supplémentaires ?
Rolande Ricard

29. Concernant la prime d'ancienneté que le RM HAC n'avait pas jusqu'à présent. Est-il vrai que les RM peuvent la percevoir qu'il signe ou non l'avenant de puis le 1er janvier 2019 ?

Vanessa Tessier

Est-il vrai que le contrat HAV prévoit de travailler 214 jours moins les jours congés ancienneté ?

Rolande Ricard

30. Le contrat HAV implique-t-il un minimum d'heures de travail par jours pour les cadres ? Est-il de 3h30 minimum ? Quel est le nombre d'heures maximum que peut réaliser un DM par semaine ?

Nelly Doussang

31. Est-il vrai que le contrat HAV prévoit que lorsque le responsable part de son poste à 14h, il lui sera décompté 1/2 journée de travail ?

Comment le contrat de la HAV prévoit la prise des RTT ? 1 jour tous les 2 mois ou 1 semaine complète ? quel est le nombre exact de RTT auquel peut prétendre le DM ?

Rolande Ricard

32. Sur votre courrier vous nous dites que pendant une durée de 15 mois les salariés bénéficient des avantages les plus favorables. Donc, nous allons avoir également la prime d'inventaire ?

- Si un RM ou ARM signent l'avenant avant le 31 janvier, ils ont un inventaire le 30 mars, toucheront-ils cette prime ?

- Si un Rm ou ARM ne signent pas l'avenant, ils ont un inventaire le 30 mars, toucheront-ils cette prime ?

Vanessa Tessier

33. Il existe une carte bancaire à la HAV pour régler les frais du magasin au lieu d'avancer de notre poche. Les nouveaux DM vont ils l'avoir également ?

Vanessa Tessier

34. Serait-il possible de faire un point sur les matrices à utiliser en magasin et d'harmoniser sur l'ensemble des divisions ?

Rolande Ricard

35. Ne serait-il pas plus judicieux de faire un communiqué clair et précis sur l'ensemble des points RH (nombre rtt, prise des cp anc, primes diverses, nombre de jours travaillés, etc...) et l'envoyer aux nouveaux DM afin que les informations soient toutes les mêmes pour tout le monde ?

Rolande Ricard